

Pacte européen pour la jeunesse

Dans le contexte du vieillissement de la population européenne, le Conseil européen estime nécessaire de faire bénéficier les jeunes européens d'un ensemble de politiques et de mesures qui s'intègrent pleinement à la stratégie de Lisbonne. Le Pacte pour la jeunesse vise à améliorer l'éducation, la formation, la mobilité, l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des jeunes européens tout en facilitant la conciliation entre activité professionnelle et vie familiale. Le Pacte doit garantir la cohérence d'ensemble des initiatives à prendre dans ces domaines et servir de point de départ à une mobilisation forte et continue en faveur des jeunes. Sa réussite suppose l'implication de tous les acteurs concernés et, en tout premier lieu, des organisations de jeunesse aux niveaux national, régional et local ainsi que du Forum européen pour la jeunesse, des collectivités territoriales et des partenaires sociaux.

Le Conseil européen invite l'Union et les États membres, chacun dans les limites de ses propres compétences et notamment dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi et de la stratégie pour l'inclusion sociale, à s'inspirer des lignes d'action ci-après.

En matière d'emploi, d'intégration et de promotion sociale

- Assurer un suivi particulier des politiques en faveur de l'insertion durable des jeunes sur le marché du travail, dans le cadre du programme d'apprentissage mutuel sur l'emploi;
- viser à la progression de l'emploi des jeunes;
- donner la priorité, dans le cadre de la politique nationale d'inclusion sociale, à l'amélioration de la situation des jeunes les plus vulnérables, notamment ceux frappés par la pauvreté, ainsi qu'aux initiatives visant à empêcher l'échec scolaire;
- inviter les employeurs et les entreprises à faire preuve de responsabilité sociale dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes;

- encourager les jeunes à développer l'esprit d'entreprise et favoriser l'émergence de jeunes entrepreneurs.

Dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la mobilité

- Faire en sorte que les savoirs soient en harmonie avec les besoins de l'économie de la connaissance et favoriser à cet effet le développement d'un socle commun de compétences; dans ce contexte, concentrer en priorité les efforts sur le problème des sorties précoces du système scolaire;
- élargir les possibilités pour les étudiants d'effectuer une période d'étude dans un autre État membre;
- encourager la mobilité des jeunes par la levée des obstacles pour les stagiaires, les volontaires et les travailleurs ainsi que leurs familles;
- pour les chercheurs, renforcer les initiatives en cours dans le cadre du programme Marie Curie;
- développer, entre États membres, une coopération plus étroite en matière de transparence et de comparabilité des qualifications professionnelles, et une reconnaissance de l'éducation non formelle et informelle.

Pour la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle et familiale

- Favoriser la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale en partageant la responsabilité entre les partenaires notamment par l'extension du réseau de garde d'enfants et le développement de modèles innovants d'organisation du travail;
- examiner les politiques favorisant l'accueil de l'enfant, à la lumière des débats sur le Livre vert de la Commission sur les mutations démographiques.